

Contact: info@publica.ch
Téléphone: +41 58 485 21 11

Caisse fédérale de pensions
PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Modification de l'ordre des bénéficiaires pour le capital-décès

(cf. art. 49 RP-EPF 1 et RP-EPF 2; uniquement pour les personnes assurées auprès de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF)

La présente déclaration doit être remise à PUBLICA au plus tard trois mois à compter du décès de la personne assurée.

Personne assurée

Nom	Prénom	Date de naissance
Rue et numéro	NPA et localité	Pays
Numéro AVS	État civil	Nationalité

Par ma signature, je confirme que mes frères et sœurs doivent être favorisés par rapport à mes parents:

Lieu / Date	Signature de la personne assurée
-------------	----------------------------------

Remarques importantes:

- La personne assurée peut remettre le présent formulaire à PUBLICA de son vivant. Si aucune déclaration écrite n'est remise à PUBLICA dans les trois mois à compter du décès de la personne assurée, le versement est effectué selon l'ordre de priorité réglementaire.
- PUBLICA se réserve le droit de vérifier l'application de l'ordre des bénéficiaires, notamment lorsqu'il existe des dispositions contraires concernant la prévoyance professionnelle dans un testament.
- Il est conseillé d'informer vos frères et sœurs de l'existence de cette déclaration.
- Tous les frères et sœurs sont bénéficiaires à parts égales.
- Les bénéficiaires des groupes a à c selon l'art. 49, al. 1 RP-EPF 1 et 2 ont toujours la priorité.

Données concernant les frères et sœurs (facultatif)

Nom	Prénom	Date de naissance
Rue et numéro	NPA et localité	Pays

Nom	Prénom	Date de naissance
Rue et numéro	NPA et localité	Pays

Nom	Prénom	Date de naissance
Rue et numéro	NPA et localité	Pays

